

# COMPTES ANNUELS 2024

de l'ATE Association transports  
et environnement

La mobilité  
d'avenir



# Bilan

Annexe	31.12.2024		31.12.2023	
	CHF	%	CHF	%

<b>Actif</b>	<b>18'175'165</b>	<b>100</b>	<b>20'227'606</b>	<b>100</b>
--------------	-------------------	------------	-------------------	------------

<b>Actif circulant</b>	<b>13'001'644</b>	<b>72</b>	<b>15'084'030</b>	<b>75</b>
Liquidités	9'932'867	55	12'031'980	59
Placements financiers d'une durée résiduelle de 91 jours à 1 année 2.1	500'000	3	500'000	2
Créances résultant de livraisons et de prestations 2.2	184'821	1	180'593	1
Autres créances à court terme 2.3	562'328	3	56'532	0
Prestations non facturées 1.3	730'677	4	689'405	3
Comptes de régularisation actifs 2.4	1'090'951	6	1'625'519	8

<b>Actif immobilisé</b>	<b>5'173'521</b>	<b>28</b>	<b>5'143'576</b>	<b>25</b>
Immobilisations financières 2.5	5'119'182	28	5'122'000	25
Immobilisations corporelles 2.6	54'339	0	21'576	0
Immobilisations incorporelles 2.7	0	0	0	0

<b>Passif</b>	<b>-18'175'165</b>	<b>100</b>	<b>-20'227'606</b>	<b>100</b>
---------------	--------------------	------------	--------------------	------------

<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>-9'669'134</b>	<b>53</b>	<b>-10'335'590</b>	<b>51</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>-731'257</b>	<b>4</b>	<b>-1'815'194</b>	<b>9</b>
Dettes résultant de livraisons et de prestations 2.8	-373'105	2	-542'063	3
Dettes à court terme sur produits d'assurances	-97'461	1	-1'111'068	5
Acomptes reçus de client-es	-169'098	1	-89'327	0
Autres dettes à court terme 2.9	-91'593	1	-72'737	0
<b>Comptes de régularisation passifs 2.10</b>	<b>-8'674'720</b>	<b>48</b>	<b>-8'139'065</b>	<b>40</b>
<b>Provisions à court terme 2.11</b>	<b>-263'157</b>	<b>1</b>	<b>-381'331</b>	<b>2</b>

<b>Provisions à long terme 2.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-44'251</b>	<b>0</b>
-------------------------------------	----------	----------	----------------	----------

<b>Capital des fonds affectés 5.1</b>	<b>-1'235'567</b>	<b>7</b>	<b>-2'167'429</b>	<b>11</b>
---------------------------------------	-------------------	----------	-------------------	-----------

<b>Capital de l'organisation 5.2</b>	<b>-7'270'464</b>	<b>40</b>	<b>-7'680'335</b>	<b>38</b>
Capital lié	-3'235'385	18	-3'632'398	18
Capital libre	-4'035'079	22	-4'047'937	20

## Compte d'exploitation

Annexe	2024		2023	
	CHF	%	CHF	%

<b>Produits d'exploitation</b>		<b>16'949'714</b>	<b>100</b>	<b>16'165'745</b>	<b>100</b>
<b>Cotisations des membres et donations</b>		<b>7'588'380</b>	<b>45</b>	<b>6'725'528</b>	<b>40</b>
Cotisations des membres	3.1	5'360'764	32	5'428'090	34
Donations libres	1.9	307'234	2	227'978	1
Donations affectées	1.9/5.1	1'920'382	11	1'069'460	7
<b>Contributions du secteur public aux projets</b>	1.3	<b>1'327'743</b>	<b>8</b>	<b>1'114'484</b>	<b>7</b>
<b>Produits des livraisons et prestations</b>		<b>8'094'277</b>	<b>48</b>	<b>8'123'385</b>	<b>52</b>
Produits des annonces et abonnements		137'833	1	184'706	1
Produits des assurances	3.2	7'235'034	43	7'429'412	46
Autres produits	3.3	721'410	4	509'267	3
<b>Diminution des produits</b>		<b>-101'959</b>	<b>-1</b>	<b>-108'888</b>	<b>-1</b>
<b>Variation des prestations non facturées</b>	1.3	<b>41'273</b>	<b>0</b>	<b>311'236</b>	<b>2</b>

<b>Charges d'exploitation</b>	3.4	<b>-18'393'124</b>	<b>100</b>	<b>-16'131'584</b>	<b>100</b>
<b>Charges de projets et de prestations</b>		<b>-13'645'290</b>	<b>74</b>	<b>-12'118'746</b>	<b>77</b>
<b>Charges de projets transports et environnement</b>		<b>-7'528'813</b>	<b>41</b>	<b>-5'932'204</b>	<b>35</b>
Information et sensibilisation		-633'776	3	-737'592	5
Trafic motorisé individuel / Ecomobiliste (quote-part au projet)	1.3	-193'663	1	-181'077	1
Climat / émissions polluantes / santé		-80'679	0	-233'246	1
Rail / route / transports publics	3.5	-2'485'729	14	-530'670	3
Trafic lié aux loisirs		-18'573	0	-24'783	0
Aménagement du territoire et transports / droit de recours des associations		-333'341	2	-230'380	1
Sécurité routière	1.3	-2'154'626	12	-2'343'153	15
Rétrocession des cotisations aux sections	3.1	-1'628'426	9	-1'651'303	10
<b>Charges de prestations</b>	3.6	<b>-6'116'477</b>	<b>33</b>	<b>-6'186'542</b>	<b>41</b>
Prestations Assistance		-5'199'202	28	-5'198'972	32
Prestations Eco		-724'728	4	-723'510	4
Prestations diverses		-192'547	1	-264'060	2
<b>Charges de collecte de fonds et de publicité générales</b>	3.7	<b>-3'076'065</b>	<b>17</b>	<b>-2'440'241</b>	<b>15</b>
<b>Charges administratives</b>	3.7	<b>-1'671'769</b>	<b>9</b>	<b>-1'572'597</b>	<b>10</b>

<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1'443'410</b>		<b>34'161</b>
--------------------------------	--	-------------------	--	---------------

<b>Résultat financier</b>		<b>101'677</b>		<b>69'905</b>
Produits financiers		106'567		73'035
Charges financières		-4'890		-3'131

<b>Résultat avant variation du capital des fonds affectés</b>		<b>-1'341'733</b>		<b>104'066</b>
---	--	-------------------	--	----------------

<b>Variation du capital des fonds affectés</b>	5/5.1	<b>931'862</b>		<b>-186'041</b>
Allocations au capital des fonds affectés		-1'920'382		-1'069'460
Utilisations / transferts du capital des fonds affectés		2'852'244		883'420

<b>Résultat du capital de l'organisation</b>	5/5.2	<b>-409'871</b>		<b>-81'975</b>
--	-------	-----------------	--	----------------

<b>Variation du capital lié</b>	5/5.2	<b>397'013</b>		<b>-514'029</b>
Allocations au capital lié		-185'095		-553'000
Utilisations / transferts du capital lié		582'108		38'971
<b>Variation du capital libre</b>	5/5.2	<b>12'858</b>		<b>596'004</b>
Utilisations (+) / Allocations (-) capital libre		12'858		596'004

<b>Résultat après variation du capital des fonds et de l'organisation</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
---	--	----------	--	----------

## Tableau de flux de trésorerie

Annexe	2024	2023
	CHF	CHF

Résultat annuel du capital de l'organisation		-409'871	-81'975
Variation du capital des fonds affectés	5.1	-931'862	186'041
+ Amortissements des actifs immobilisés	2.6/2.7	13'457	32'066
+ Augmentation ( - diminution) des provisions à court terme	2.11	-118'174	63'748
+ Augmentation ( - diminution) des provisions à long terme	2.12	-44'251	-22'350
+ Diminution ( - augmentation) des créances	4.1	-1'078'808	-55'910
+ Diminution ( - augmentation) des prestations non facturées		-41'272	-311'236
+ Diminution ( - augmentation) des comptes de régularisation actifs	2.4	534'568	-515'444
+ Augmentation ( - diminution) des dettes à court terme		-1'083'938	1'258'113
+ Augmentation ( - diminution) des comptes de régularisation passifs	4.2	1'104'440	-836'263
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>		<b>-2'055'711</b>	<b>-283'211</b>
- Investissements dans des immobilisations financières	2.1/2.5	-500'936	-1'000'000
+ Désinvestissements dans des immobilisations financières	2.1	503'753	500'000
- Investissements dans des immobilisations corporelles	2.6	-46'219	-8'311
- Investissements dans des immobilisations incorporelles	2.7	0	0
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>		<b>-43'402</b>	<b>-508'311</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>4</b>	<b>-2'099'113</b>	<b>-791'523</b>
Etat des liquidités au 1.1		12'031'980	12'823'502
Etat des liquidités au 31.12		9'932'867	12'031'980
<b>Justificatif variation des liquidités</b>	<b>4</b>	<b>-2'099'113</b>	<b>-791'523</b>

## Tableau de variation des fonds propres

Montants en CHF

Annexe	Etat final 31.12.2022	2023				2024						
		Allocations	Utilisations	Dissolutions et transferts	Etat final 31.12.2023	Variation d'état	Allocations	Utilisations	Dissolutions et transferts	Etat final 31.12.2024	Variation d'état	
<b>Total capital des fonds propre et de l'organisation</b>	5	<b>9'743'699</b>	<b>1'622'460</b>	<b>-1'512'395</b>	<b>-6'000</b>	<b>9'847'765</b>	<b>104'066</b>	<b>2'105'477</b>	<b>-3'436'610</b>	<b>-10'600</b>	<b>8'506'031</b>	<b>-1'341'734</b>
<b>Capital des fonds affectés</b>	5.1	<b>1'981'389</b>	<b>1'069'460</b>	<b>-883'420</b>	<b>0</b>	<b>2'167'429</b>	<b>186'041</b>	<b>1'920'382</b>	<b>-2'852'244</b>	<b>0</b>	<b>1'235'567</b>	<b>-931'863</b>
Projets des campagnes transports et environnement		421'258	112'654	-246'955	0	286'956	-134'302	90'017	-132'297	0	244'676	-42'280
Trafic motorisé individuel / Ecomobiliste / climat / émissions polluantes / santé		1'337'253	458'493	-170'391	0	1'625'355	288'103	156'483	-830'669	0	951'169	-674'187
Rail / route / transports publics		123'077	421'499	-326'167	0	218'409	95'332	1'578'306	-1'796'715	0	0	-218'409
Trafic lié aux loisirs / aménagement du territoire et transports / droit de recours des associations		34'245	28'024	-62'269	0	0	-34'245	1'000	-1'000	0	0	0
Sécurité routière		65'556	48'790	-77'637	0	36'709	-28'847	94'576	-91'563	0	39'722	3'013
<b>Capital de l'organisation / résultat annuel</b>	5.2	<b>7'762'310</b>	<b>553'000</b>	<b>-628'975</b>	<b>-6'000</b>	<b>7'680'335</b>	<b>-81'975</b>	<b>185'095</b>	<b>-584'366</b>	<b>-10'600</b>	<b>7'270'464</b>	<b>-409'871</b>
<b>Capital lié</b>		<b>3'118'369</b>	<b>553'000</b>	<b>-32'971</b>	<b>-6'000</b>	<b>3'632'398</b>	<b>514'029</b>	<b>185'095</b>	<b>-571'508</b>	<b>-10'600</b>	<b>3'235'385</b>	<b>-397'013</b>
Réserves Politique des transports	5.3	1'258'145	20'000	-20'000	0	1'258'146	0	96'595	-96'595	0	1'258'146	0
Réserves Produits		345'612	0	0	0	345'612	0	0	-6'545	0	339'066	-6'545
Réserves Collectes de fonds et marketing	5.4	1'128'483	0	-12'971	0	1'115'512	-12'971	0	-468'368	0	647'144	-468'368
Réserves Association et administration	5.5	60'529	500'000	0	0	560'529	500'000	0	0	0	560'529	0
Réserve Membres à vie	5.6	325'600	33'000	0	-6'000	352'600	27'000	88'500	0	-10'600	430'500	77'900
<b>Capital libre</b>		<b>4'643'941</b>	<b>0</b>	<b>-596'004</b>	<b>0</b>	<b>4'047'937</b>	<b>-596'004</b>	<b>0</b>	<b>-12'858</b>	<b>0</b>	<b>4'035'079</b>	<b>-12'858</b>

# Annexe aux comptes annuels

## 0 Commentaires sur les comptes annuels

### 0.1 Principes de la comptabilité

Les présents comptes annuels de l'ATE Association transports et environnement (ci-après ATE), dont le siège est à Berne, sont tenus conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et en particulier à la norme Swiss GAAP RPC 21 pour les organisations d'utilité publique à but non lucratif et à RPC Fondamentales. Ils sont également conformes aux règles statutaires et commerciales sur le bouclage des comptes.

Les principes de présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 21 permettent de refléter la situation réelle (true and fair view) du capital, des produits financiers et des recettes et pourraient, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Pour faire face à de telles situations, les méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables qui ont été choisies correspondent aux deux systèmes, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes. Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP et au Code des obligations.

Étant donné que l'ATE n'est pas soumise au contrôle ordinaire par la loi, nous avons renoncé à fournir des informations supplémentaires, conformément à l'art. 961 du Code des obligations.

### 0.2 Consolidation et transactions avec des organisations proches

Les 22 sections cantonales de l'ATE et leurs groupes régionaux et locaux, ainsi que l'ATE Liechtenstein sont des associations juridiquement indépendantes. Elles ne sont ainsi pas subordonnées à l'ATE Suisse. C'est la raison pour laquelle elles ne font pas partie du périmètre de consolidation et sont considérées comme des organisations proches.

Les transactions avec ces organisations proches de l'ATE sont présentées sous chiffre 6.2.

# 1 Bases et principes d'évaluation appliqués

## 1.1 Liquidités et titres

Ce sont les valeurs effectives qui sont inscrites au bilan. Si les valeurs effectives ne sont pas disponibles, ce sont les coûts d'acquisition qui font foi, déduction faite d'une éventuelle dépréciation.

Les immobilisations se font en conformité avec le règlement de placement de l'ATE qui fixe les ordres de priorité suivants: 1. Assurance de la solvabilité, 2. Conservation de la valeur de la fortune, 3. Rendement (style de placement passif selon des critères éthiques et écologiques).

## 1.2 Créances

Les créances sont indiquées à la valeur nominale, après déduction d'une correction de valeur si nécessaire. Chaque créance fait l'objet de correctifs de valeurs individuels. Elles n'ont pas fait l'objet de correction de valeur pour risques généraux d'insolvabilité.

## 1.3 Mandats à long terme

Les projets de plusieurs années, cofinancés au minimum à hauteur d'un tiers par des organismes externes, sont présentés à titre de mandats à long terme, selon la norme Swiss GAAP RPC 22 et selon la méthode POCM (Percentage of Completion Methode), sans réalisation proportionnelle de gain. Le degré d'achèvement des mandats est calculé selon la méthode cost-to-cost, c'est-à-dire que les dépenses déjà engagées sont divisées par la totalité des dépenses escomptées. Les recettes escomptées sont comptabilisées à hauteur du degré d'achèvement des mandats: les montants facturés à titre de recettes et la différence à titre de variation des prestations non facturées (compte d'exploitation) et activés à titre de prestations non facturées (bilan). Si les paiements enregistrés dépassent le montant déterminé par le taux d'achèvement, la différence sera inscrite au passif sous acomptes reçus de client-es. Des provisions sont constituées pour les pertes escomptées (compte d'exploitation sous charges d'exploitation ou bilan sous provisions). Les éventuels gains escomptés sont pris en compte seulement lorsque le projet a été mené à terme et que sa réalisation est certaine (principe de prudence).

## 1.4 Immobilisations financières

Les valeurs inscrites au bilan représentent les coûts d'acquisition après déduction d'éventuelles dépréciations.

## 1.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs inscrites au bilan représentent les coûts d'acquisition après déduction des amortissements nécessaires. L'amortissement se fait de façon linéaire sur la durée estimée d'utilisation. Dans des situations exceptionnelles, dûment motivées, il est possible d'appliquer une durée d'amortissement plus courte ou plus longue. En cas de non-utilisation prématurée d'une immobilisation corporelle mobilière, son amortissement prend effet immédiatement. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont réévaluées à l'interne tous les deux ans. À la clôture du bilan, aucune nécessité de réévaluation à la baisse n'a été constatée.

La durée estimée d'utilisation est la suivante:

2 ans: machines de bureau et matériel informatique des places de travail

3 à 4 ans: importants achats de logiciels

4 ans: matériel informatique grands systèmes (serveurs, systèmes de télécommunication et appareils multifonctions) et véhicules

5 ans, soit la durée max. définie dans le tableau du droit des locations et au max. la durée restante imposée par le contrat de location: biens d'équipement et installations mobiles dans l'immeuble

8 ans: mobilier

10 ans, soit la durée maximale définie dans le tableau du droit des locations et au maximum la durée restante imposée par le contrat de location: biens d'équipement et installations fixes dans l'immeuble

## **1.6 Dettes**

Les dettes figurent à la valeur nominale.

## **1.7 Acomptes reçus de client·es**

Y figurent aussi les avoirs non encore portés en compte, versés par les membres de l'ATE.

## **1.8 Provisions**

L'évaluation se fait selon des critères économiques uniformes. Les provisions se fondent sur des événements passés et représentent des dettes plausibles, dont le montant et la survenue sont incertains, mais évaluables.

## **1.9 Donations libres et affectées**

Les dons sont comptabilisés à titre de recettes en date de l'encaissement, alors que les héritages et legs le sont dès qu'un décompte définitif est disponible ou, au plus tard, en date de l'encaissement.

Sous donations libres figurent les dons, héritages et legs sans mention d'affection, ainsi que les cotisations de membres à vie.

Les montants à affectation réservée sont attribués aux fonds à affectation réservée correspondants. Davantage de détails à ce sujet figurent dans le tableau sur la variation du capital et sous chiffre 5.1.

## 2 Commentaires sur le bilan

### 2.1 Placements financiers dont la durée résiduelle est de 91 jours à 1 année

Les dépôts à terme dont l'échéance se situe d'avril à décembre de l'année en cours figurent ici dans les actifs circulants. L'année précédente, ils figuraient sous la rubrique Immobilisations financières de l'Actif immobilisé en raison de leur date d'échéance.

### 2.2 Créances résultant de livraisons et prestations

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Créances envers des tiers	134'761	174'890
./. rectification des créances (ducroire)	-5'832	-5'832
Créances envers les sections et les groupes régionaux et locaux de l'ATE	55'892	11'535
Total des créances résultant de livraisons et prestations	<b>184'821</b>	<b>180'593</b>

### 2.3 Autres créances à court terme

Au cours de l'exercice sous revue, un prêt de CHF 500'000 a été accordé pour la Campagne « Chemin de l'école », et a été comptabilisé dans « autres créances à court terme ». En 2023, un prêt de CHF 10'000 CHF avait été accordé à une section de l'ATE.

### 2.4 Compte de régularisation des actifs

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Dépenses pour des projets de la nouvelle année comptable	189'853	200'346
Revenus non encore perçus	901'098	1'425'173
	<b>1'090'951</b>	<b>1'625'519</b>

À la clôture du bilan de l'année sous revue, ce compte comporte CHF 448'500 de revenus non encore perçus issus de mandats à long terme (année précédente: CHF 150'700).

### 2.5 Immobilisations financières

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Placements financiers à intérêt fixe	5'000'000	5'000'000
Actions et parts sociales à la valeur d'acquisition	132'935	132'000
./. réévaluation	-13'753	-10'000
Valeur au bilan au prix d'acquisition ./. éventuelle réévaluation	5'119'182	5'122'000
Réserve non portée au bilan (valeur effective plus élevée que le prix d'acquisition)*	417'126	329'303
Immobilisations financières à la valeur effective	<b>5'536'308</b>	<b>5'451'303</b>

\* Les valeurs effectives sont définies par les extraits de dépôts bancaires en date de clôture du bilan. Pour les actions non cotées, on applique la valeur fiscale. Si cette dernière fait défaut, on estime la valeur intrinsèque sur la base du bilan de l'organisation, même si le bilan disponible est celui de l'année précédente.

Il s'agit de participations mineures pour des motifs stratégiques ou idéologiques.

## 2.6 Immobilisations corporelles

Montants en CHF	Mobilier	Machines de bureau / TIC	Véhicules	Dispositifs / installations	Total
<b>Valeur comptable nette au 1.1 de l'année précédente</b>	<b>1'976</b>	<b>3'541</b>	<b>16'506</b>	<b>22'534</b>	<b>44'558</b>
<b>Valeur d'acquisition</b>					
Valeur au 1.1 de l'année précédente	17'249	6'444	17'528	184'916	226'138
Entrées	0	8'311	0	0	8'311
Sorties	-17'249	-6'444	0	0	-23'693
<b>Valeur au 31.12 de l'année précédente</b>	<b>0</b>	<b>8'311</b>	<b>17'528</b>	<b>184'916</b>	<b>210'756</b>
<b>Réévaluations cumulées</b>					
Valeur au 1.1 de l'année précédente	15'272	2'903	1'022	162'382	181'580
Amortissements planifiés	1'976	5'619	4'382	19'315	31'293
Sorties	-17'249	-6'444	0	0	-23'693
<b>Valeur au 31.12 de l'année précédente</b>	<b>0</b>	<b>2'078</b>	<b>5'405</b>	<b>181'697</b>	<b>189'179</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12 de l'année précédente / 1.1 de l'année sous revue</b>	<b>0</b>	<b>6'233</b>	<b>12'124</b>	<b>3'219</b>	<b>21'576</b>
<b>Valeur d'acquisition</b>					
Valeur au 1.1 de l'année sous revue	0	8'311	17'528	184'916	210'756
Entrées	2'622	43'597	0	0	46'219
Sorties	0	0	0	-184'916	-184'916
<b>Valeur au 31.12 de l'année sous revue</b>	<b>2'622</b>	<b>51'908</b>	<b>17'528</b>	<b>0</b>	<b>72'058</b>
<b>Réévaluations cumulées</b>					
Valeur au 1.1 de l'année sous revue	0	2'078	5'405	181'697	189'179
Amortissements planifiés	437	5'419	4'382	3'219	13'457
Sorties	0	0	0	-184'916	-184'916
<b>Valeur au 31.12 de l'année sous revue</b>	<b>437</b>	<b>7'497</b>	<b>9'787</b>	<b>0</b>	<b>17'720</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12 de l'année sous revue</b>	<b>2'185</b>	<b>44'412</b>	<b>7'742</b>	<b>0</b>	<b>54'339</b>

## 2.7 Immobilisations incorporelles

Montants en CHF	Licences
<b>Valeur comptable nette au 1.1 de l'année précédente</b>	<b>773</b>
<b>Valeur d'acquisition</b>	
Valeur au 1.1 de l'année précédente	27'845
Entrées	0
Sorties	-27'845
<b>Valeur au 31.12 de l'année précédente</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluations cumulées</b>	
Valeur au 1.1 de l'année précédente	27'072
Amortissements planifiés	773
Sorties	-27'845
<b>Valeur au 31.12 de l'année précédente</b>	<b>0</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12 de l'année précédente / 1.1 de l'année sous revue</b>	<b>0</b>
<b>Valeur d'acquisition</b>	
Valeur au 1.1 de l'année sous revue	0
Entrées	0
Sorties	0
<b>Valeur au 31.12 de l'année sous revue</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluations cumulées</b>	
Valeur au 1.1 de l'année sous revue	0
Amortissements planifiés	0
Sorties	0
<b>Valeur au 31.12 de l'année sous revue</b>	<b>0</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12 de l'année sous revue</b>	<b>0</b>

## 2.8 Dettes sur livraisons et prestations

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Dettes envers les sections / groupes régionaux de l'ATE	8'469	10'000
Dettes envers l'organe de révision	0	4'308
Dettes envers les actuel·les et ancien·nes membres du Comité central et la Direction	0	0
Dettes sur livraisons et prestations de tiers	364'636	527'755
Total des dettes sur livraisons et prestations	<b>373'105</b>	<b>542'063</b>

## 2.9 Autres dettes à court terme

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Dettes envers les institutions de prévoyance	0	0
Dettes envers des organismes de l'État et les assurances sociales	91'593	72'737
Total des autres dettes à court terme	<b>91'593</b>	<b>72'737</b>

Indications sur l'institution de prévoyance (provisoires pour l'année en cours):	<b>Année sous revue</b>	<b>Année précédente</b>
Degré de couverture au 31.12	108.6%	103.1%
Excédent de couverture approximatif CHF	687'000	259'000

## 2.10 Comptes de régularisation des passifs

	<b>Année sous revue CHF</b>	<b>Année précédente CHF</b>
Dépenses non encore réglées	51'302	200'294
Revenus touchés pour l'année suivante	155'136	272'074
Cotisations des membres payées à l'avance et primes d'assurances pour l'année suivante	8'468'282	7'666'697
<b>Total du compte de régularisation des passifs</b>	<b>8'674'720</b>	<b>8'139'065</b>

## 2.11 Provisions à court terme

<b>Montants en CHF</b>	<b>Solde vacances, hres travail du pers.</b>	<b>Mandats à long terme*</b>	<b>Entretien- locaux loués</b>	<b>Divers</b>	<b>Total</b>
<b>Année précédente:</b>					
Solde au 1.1	234'624	30'102	51'854	1'000	317'583
Création	101'330	44'000	0	0	145'330
Reclassification long terme > court terme	0	0	0	0	0
Utilisation	-51'246	-9'742	0	0	-60'988
Dissolution	0	-20'594	0	0	-20'594
<b>Solde au 31.12</b>	<b>284'711</b>	<b>43'766</b>	<b>51'854</b>	<b>1'000</b>	<b>381'331</b>
<b>Année sous revue:</b>					
Solde au 1.1	<b>284'711</b>	<b>43'766</b>	51'854	1'000	<b>381'331</b>
Création	110'784	6'000	0	0	116'784
Reclassification long terme > court terme	0	23'622	0	0	23'622
Utilisation	-167'932	-11'028	0	0	-
					178'960
Dissolution	0	-27'766	-51'854	0	-79'620
<b>Solde au 31.12</b>	<b>227'563</b>	<b>34'594</b>	<b>0</b>	<b>1'000</b>	<b>263'157</b>

\* Remarques sur la méthode de comptabilisation sous chiffre 1.3.

## 2.12 Provisions à long terme

<b>Montants en CHF</b>	<b>Mandats à long terme*</b>
Solde au 1.1 de l'année précédente	66'601
Création pendant l'année précédente	2'000
Reclassification long terme > court terme pendant l'année précédente	0
Utilisation pendant l'année précédente	-9'350
Dissolution pendant l'année précédente	-15'000
Solde au 31.12 de l'année précédente / 1.1 de l'année sous revue	<hr/> 44'251
Création pendant l'année sous revue	0
Reclassification long terme > court terme pendant l'année sous revue	-23'622
Utilisation pendant l'année sous revue	-1'629
Dissolution pendant l'année sous revue	-19'000
Solde au 31.12 de l'année sous revue	<hr/> <b>0</b> <hr/>

\* Remarques sur la méthode de comptabilisation sous chiffre 1.3.

## 3 Commentaires sur le compte d'exploitation

### 3.1 Cotisation des membres / rétrocession aux sections

Comme l'exigent les statuts, 30 % des cotisations des membres de l'année précédente sont rétrocédés aux sections cantonales de l'ATE et à l'ATE Liechtenstein. Pour l'année sous revue, les cotisations rétrocédées se sont montées à CHF 1'628'426, CHF 1'651'303 l'année précédente. Ces montants figurent séparément sous charges de projets transports et environnement.

### 3.2 Contributions à des projets par les pouvoirs publics

Durant l'exercice sous revue, l'ATE a reçu, de la part des pouvoirs publics, des contributions à des projets pour un montant total de CHF 1'327'743 (CHF 1'114'484 en 2023). Celles-ci concernent essentiellement des contributions liées à des projets. Il s'agit de subventions liées au résultat selon la norme Swiss GAAP RPC 28.

### 3.3 Produits des assurances

L'éventail des assurances de l'ATE à ses membres comprend l'Assurance dépannage, une couverture pour les voyages et les loisirs, la Protection juridique, les assurances Véhicule, Ménage (inventaire du ménage, responsabilité civile privée, bâtiments et objets de valeur), caisse-maladie, ainsi que les assurances Vélo et Vélo électrique.

### 3.4 Autres produits

Ils comportent notamment les produits des licences, les contributions de parrainage, les produits de la vente de l'Horaire officiel des transports publics suisses (uniquement l'année précédente), les rétributions pour prestations, etc.

### 3.5 Charges d'exploitation

#### Données relatives au personnel

	Année sous revue	Année précédente
Nombre de collaborateurs·trices en moyenne annuelle	73	73
Equivalent plein temps en moyenne annuelle	53	53
Total frais de personnel en CHF*	5'696'619	5'749'171
Dont cotisations aux assurances sociales en CHF	756'304	728'498

\* Y compris les frais professionnels, la formation, le recrutement et autres coûts de personnel annexes, les prestations sociales, le personnel auxiliaire et temporaire.

#### Autres données

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Amortissements immobilisations corporelles (détails sous 2.6)	13'457	31'293
Amortissements immobilisations incorporelles (détails sous 2.7)	0	773
Total des amortissements	13'457	32'066
Total des cotisations versées et allocations	237'862	275'982

### **3.6 Rail / route / transports publics**

Durant l'exercice sous revue, l'accent a été mis en particulier sur la campagne pour le référendum contre l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales.

### **3.7 Charges de prestations**

Les produits d'assurance Eco comportent les assurances véhicules, ménage (inventaire du ménage, responsabilité civile privée, bâtiments et objets de valeur), caisse-maladie. Les primes sont facturées par notre partenaire assureur, c'est pourquoi la présentation s'effectue selon le principe net (charges sans achat d'assurances, commission à titre de revenu).

Toutes les autres assurances, telles que Carnet d'entraide, Assurance dépannage, Protection juridique, Assurance vélo, etc. sont comptabilisées sous Produits d'assistance. La plupart des primes sont facturées par l'ATE: dès lors la présentation s'effectue selon le principe brut (charges incluant l'achat d'assurances, chiffre d'affaires à titre de revenu).

Les «produits divers» comportent principalement les charges liées à l'exploitation des annonces et à la production de l'indicateur «Chemins de fer, transports à câbles, bateaux» (uniquement lors de l'exercice précédent).

### **3.8 Charges de collecte de fonds, de publicité et charges administratives**

La méthode utilisée pour le calcul des frais d'administration, de collecte de fonds et de publicité est la suivante:

Les charges de personnel et de matériel sont attribuées directement, selon le principe de causalité. Les coûts en locaux/énergie/élimination et les TIC sont ventilés.

Les coûts liés aux appels de dons, au marketing, à la publicité, aux campagnes d'image de marque, etc. sont affectés aux rubriques Charges de collecte de fonds et de publicité générales.

Les coûts liés aux locaux communs, tels que salles de réunion, cuisine, etc., sont affectés à la rubrique Charges administratives.

## 4 Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie montre les variations de liquidités suite à des paiements et des encaissements, ainsi que les soldes initiaux et finaux. Les liquidités avec une durée résiduelle de 90 jours maximum sont également prises en compte.

Durant l'année sous revue, les liquidités avec une durée résiduelle de 90 jours maximum ont diminué de CHF 2'099'113 (augmentation de CHF 791'523 l'année précédente).

### 4.1 Liquidités résultant de la variation des créances

	<b>Année sous revue CHF</b>	<b>Année précédente CHF</b>
+ Diminution (- augmentation) des créances	-510'023	13'613
+ Diminution (- augmentation) des régularisations des créances issues de renouvellements d'adhésions/presta- tions (voir sous chiffre 4.2)	-568'785	-69'523
Total des liquidités issues de la variation des créances	<b>-1'078'808</b>	<b>-55'910</b>

### 4.2 Liquidités résultant de la variation des régularisations des passifs

	<b>Année sous revue CHF</b>	<b>Année précédente CHF</b>
+ Augmentation (- diminution) des régularisations des passifs *)	535'655	-905'786
+ Augmentation (- diminution) des régularisations des créances résultant de renouvellements d'adhésions/presta- tions (voir sous chiffre 4.1)	568'785	69'523
Total des liquidités résultant de variations des régularisations des passifs	<b>1'104'440</b>	<b>-836'263</b>

## 5 Commentaires sur le tableau de variation du capital

La norme Swiss GAAP RPC 21, applicable aux organisations à but non lucratif, prescrit la présentation d'un tableau sur la variation du capital. Celui-ci indique la situation des fonds affectés et du capital de l'organisation au début et au terme de l'année. Il présente également la variation d'état totale et répartie entre allocations de nouvelles liquidités, utilisations, ainsi que dissolutions et transferts de liquidités non utilisées ou utilisées différemment. Le capital des fonds et le capital de l'organisation ne portent pas intérêt à l'interne et ne sont pas davantage assortis de frais de gestion.

### 5.1 Capital des fonds affectés

Les fonds sont affectés à des thèmes particuliers. Les dons affectés sont attribués (montants bruts) aux fonds correspondants et les coûts des collectes de fonds sont couverts par le capital libre. Cette méthode garantit que les dons soient intégralement affectés à leur objectif désigné. Les héritages ou legs affectés sont également attribués au fonds à affectation réservée correspondant, déduction faite des éventuels impôts et coûts liés à l'exécution testamentaire. Au cas où le montant de dons perçus dépasserait les dépenses effectuées pour l'objectif en question ou en cas de solde positif suite à l'arrêt du projet, ce solde serait dissous et transféré à un fonds affecté en faveur d'un objectif similaire (figurant alors sous dissolution et transfert). Le solde ne sera ainsi pas attribué au capital libre de l'organisation. Des dons isolés de plus de CHF 10'000 ne pouvant pas être utilisés pour l'objectif initial seraient transférés dans un fonds à objectif similaire, après en avoir notifié la donatrice ou le donateur. Le pilotage de l'utilisation des fonds affectés est de la responsabilité du domaine technique en question. Le pouvoir de décision est fixé par la définition des compétences.

Au cours de l'exercice sous revue ainsi que l'année précédente, tous les dons ont été utilisés selon l'affectation souhaitée par les donateurs·trices.

### 5.2 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation fait la distinction entre le capital libre (sans limitation) et le capital lié (réserves non assorties de restrictions d'utilisation par des tiers – fonds réservés par la Direction/le Comité central à des buts précis).

### 5.3 Réserves Politique des transports

La réserve pour les projets régionaux a été augmentée en proportion des utilisations effectuées.

### 5.4 Réserves Fundraising et Marketing

L'utilisation a découlé d'activités dans le domaine des legs.

### 5.5 Réserves Association et administration

Au cours de l'année sous revue, la réserve a été augmentée pour le remplacement du système ERP (Enterprise Resource Planning).

### 5.6 Réserves Membres à vie

Cette réserve comporte les cotisations des membres à vie. Les cotisations de membres à vie décédés·es figurent sous la rubrique Dissolution et transfert et sont affectées au capital libre.

## 6 Autres indications

### 6.1 Rétribution des Membres du Comité central et de la Direction

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Membres du Comité central de l'ATE Suisse	96'267	100'667
Membres de la Direction de l'ATE Suisse	428'058	464'273
Total	<b>524'325</b>	<b>564'940</b>

Ces montants comportent également la part patronale des cotisations aux assurances sociales. Les membres du Comité central et de la Direction de l'ATE Suisse ne perçoivent que des indemnités pour frais effectifs.

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Indemnités supplémentaires aux membres du Comité central de l'ATE Suisse pour des prestations extérieures au Comité central	0	0
Indemnités supplémentaires aux membres de la Direction de l'ATE pour des prestations extérieures à la Direction.	0	0

En date du 31.12.2024, le Comité central était composé de onze membres (douze l'année précédente).

En date du 31.12.2024, trois personnes faisaient partie de la Direction (trois l'année précédente).

	Année sous revue CHF	Année précédente CHF
Rémunérations pour prestations effectuées par: d'ancien·nes membres de la Direction de l'ATE Suisse	0	21'200

### 6.2 Transactions avec des organisations proches

Pour l'année sous revue, l'ATE Suisse a rétrocédé CHF 1'628'426 de cotisations aux sections cantonales et à l'ATE Liechtenstein (CHF 1'651'303 l'année précédente).

L'ATE Suisse a financé pour l'année sous revue des prestations et des projets supplémentaires auprès des sections cantonales et de l'ATE Liechtenstein pour un montant total de CHF 174'999 (CHF 134'264 l'année précédente). Elle leur a facturé des prestations pour un montant de CHF 121'402 (CHF 14'739 l'année précédente).

Pour les groupes régionaux et les sections, l'ATE Suisse prend en charge diverses prestations sans les facturer (publications dans le Magazine ATE, prestations d'expédition et d'internet) pour une valeur d'environ CHF 64'000 (CHF 70'000 l'année précédente).

### 6.3 Libéralités offertes sous forme de cadeaux, prestations ou travail bénévole

À l'ATE Suisse, toutes les prestations effectuées sont rétribuées. Aucun·e bénévole n'y est engagé·e.

Les sections cantonales de l'ATE, les groupes régionaux et locaux emploient en partie des

bénévoles. Leurs prestations ne figurent pas dans ces comptes étant donné que les sections cantonales de l'ATE et leurs groupes régionaux et locaux sont des associations juridiquement indépendantes et qu'elles ne font ainsi pas partie du périmètre de consolidation.

Pour quelques-uns des groupes régionaux et sections de l'ATE, l'ATE Suisse a pris en charge certaines prestations non facturées (voir sous chiffre 6.2).

#### **6.4 Engagements conditionnels**

L'ATE Suisse participe à diverses sociétés simples actives dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité routière à titre de société solidairement responsable et de manière illimitée.

Conformément au Règlement du droit de recours des associations (DRA) de l'ATE, la responsabilité financière est explicitement celle des sections pour les cas juridiques, puisqu'elles sont juridiquement indépendantes. Toutefois, les sections peuvent faire des demandes d'aides financières ou en personnel auprès de l'association centrale. En cas d'acceptation par le Comité central, l'ATE fait figurer le montant maximum garanti dans les comptes annuels à titre de provision. À la clôture du bilan, aucune demande en ce sens n'était en suspens.

#### **6.5 Autres engagements ne figurant pas au bilan**

Des baux à long terme génèrent des engagements d'un montant de CHF 592'680.

#### **6.6 Événements après la clôture du bilan**

Aucun événement notable susceptible d'influencer les comptes annuels n'a été porté à la connaissance de l'ATE Suisse après la clôture du bilan.

L'Assemblée des délégués approuvera les comptes annuels 2024 le 21 juin 2025.

Le rapport annuel est disponible en français et en allemand. La version allemande fait foi.

À l'Assemblée des délégués de l'

**ATE Association Transports et Environnement**

Aarberggasse 61  
3011 Berne

**Rapport sur l'audit des comptes annuels 2024 à la Swiss  
GAAP RPC**

(période du 01.01. au 31.12.2024)

le 3 avril 2025

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée de délégués de l'ATE Association Transports et Environnement, Berne

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ATE Association Transports et Environnement (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités du comité central relatives aux Comptes Annuels

Le comité central est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité central est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de la société ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité central.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 3 avril 2025

BDO SA

Fabian Mollet  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

pm Nicola Egli

Annexes  
Comptes annuels

## Éditeur

**ATE Association transports et environnement**

Aarberggasse 61, Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 328 58 58

[www.ate.ch](http://www.ate.ch)